



Comité de Direction de l' AISOL  
1863 Le Sépey

*Le Comité de direction aux membres  
du Conseil Intercommunal de l' AISOL*

## **Préavis n° 2/2016 du Comité de direction au Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin concernant le budget 2017**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, son projet de budget pour 2017.

Ces 3 dernières années auront été marquées par un nombre important de changements. Le rapatriement de tous les élèves du secondaire étalé sur 3 ans, la construction de 2 nouveaux bâtiments scolaires, la mise-en-place de l'horaire continu sur nos 3 sites depuis la rentrée 2016 et l'accueil offert à tous nos élèves pendant la pause de midi, constituent une adaptation notable de l'organisation scolaire.

Toutes ces évolutions ont été absorbées entre 2014 et 2016. Le budget 2017 fera donc référence, les principaux postes de charges étant maintenant basés sur une situation stable et établie.

**Le poste 52.301.1** augmente significativement. Le détail est expliqué dans les commentaires liés au budget. A noter, que le montant indiqué pour la nouvelle bibliothécaire scolaire est compensé intégralement. Engagée à 75 % par l' AISOL, son salaire est pris en charge par l'état à hauteur d'un poste à 70 %. Les 5 % restants sont couverts par la Commune de Leysin pour les tâches liées à l'encadrement de l'équipe de bénévoles qui œuvrent pour la nouvelle bibliothèque. A noter, qu'à terme, d'ici au maximum 5 ans, l'état de Vaud s'est engagé, via une convention signée avec l' AISOL, à reprendre le contrat de la bibliothécaire. Ce qui n'a pas été possible dans l'immédiat à cause d'un budget d'unité de travail non disponible. A noter que l'Etat de Vaud assume également les charges salariales. Ces compensations sont visibles dans **le poste 52.465.6**.

Nous relevons que **le poste 52.309.2 - Activités extrascolaires**, reste stable malgré l'intégration de tous les secondaires. En effet, cette augmentation est compensée par une légère diminution du nombre d'élèves du primaire. Un budget étant attribué par élève, ces différences n'engendrent donc aucun changement.

Après une année d'exploitation du collège d'Aigremont, du mobilier supplémentaire s'avère nécessaire. Le crédit servant à équiper le collège ayant été intégralement consommé et la somme nécessaire à compléter l'équipement du collège étant relativement faible, il nous semble judicieux d'inclure ce montant au budget d'exploitation. **Le poste 52.314.1** est donc adapté en conséquence. Les frais d'entretien s'élèvent à CHF 10'000.- par année. Le solde, soit CHF 30'000.- sera dévolu à l'achat de plusieurs éléments dont notamment quelques tables, des tableaux d'affichages, des casiers supplémentaires pour la classe d'ACT, des poubelles supplémentaires et quelques horloges.

**Les postes : 52.312.1 - Electricité, chauffage, 52.315.1 - Frais d'exploitation d'Aigremont et 52.318.6 - primes d'assurances**, sont liés à l'exploitation du collège d'Aigremont et à la gestion par l' AISOL de celui-ci.

**Les postes 52.316.1 - location salles de classes, 52.316.2 – Location salles de gymnastique et 52.316.3 – Location collège intercommunal**, correspondent à la location des différents bâtiments sur les 3 communes. Pour les bâtiments primaires, les classes entièrement rénovées sont louées au prix de CHF 3'200.- par mois. Le nouveau collège du Suchet appliquera donc cette tarification ainsi que les

classes entièrement rénovées ces derniers mois dans le collège primaire du Sépey. A terme, il serait souhaitable d'abandonner le mode de location par salle de classe et de convenir d'une location « all inclusive » pour tous les bâtiments scolaires exploités par l' AISOL. Le Comité de direction de l' AISOL entamera des discussions à ce sujet avec les 3 Municipalités. Sachant que cette méthode ne doit pas amener de changement significatif de la part facturée à l' AISOL.

**Les comptes 52.321.1 - intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement mobilier**, sont liés à la somme empruntée pour équiper le collège d'Aigremont et l'amortissement du mobilier sur 10 ans. La répartition des charges liées à ces deux postes est calculée en fonction du nombre d'habitants par commune au 31.12 de l'année qui précède l'exercice en question dans ce préavis.

**Le poste 52.352.1 - Ecolages payés à d'autres communes**, couvrent les cas spécifiques d'enfants scolarisés dans d'autres programmes (notamment classe de raccordement, sport-étude, raisons pédagogiques). A noter que dès la rentrée 2016, tous les secondaires sont scolarisés au Sépey.

**Le poste 52.366.1 - Frais de transports**, reste stable. Nous avons profité de l'enclassement des primaires de Leysin dans le nouveau collège à Leysin dès la rentrée 2016, afin d'optimiser l'organisation des transports scolaires. La mise en place de l'horaire continu et la réorganisation du ramassage scolaire permettent de réaliser des économies en regard des années précédentes (2015 et 2014).

**Le poste 52.366.2 - Frais de repas**, augmente considérablement. Depuis août 2016, tous les élèves de l'Etablissement Scolaires ont la possibilité de prendre le repas de midi dans un des deux réfectoires, ou encore au restaurant scolaire des Chamois aux Diablerets. Près de 420 élèves, sur les 540 que compte l'Etablissement sont inscrits à l'un des 3 sites. Ceci démontre à quel point cette offre était attendue par les familles de notre vallée. La part facturée aux parents a été augmentée dès la rentrée 2016 afin de contenir au maximum cette forte augmentation. Les parents des élèves du premier cycle primaire (1 à 4P) participent à hauteur de CHF 7.- par repas. Pour les enfants de 5 à 8P, la part facturée aux parents se monte à CHF 7.50 par repas. Quand aux élèves du secondaire, ils se voient facturer une somme de CHF 8.- par repas. Pour rappel, la part facturée aux parents jusqu'à fin juin 2016 s'élevait à CHF 6,- indépendamment de l'âge des enfants. Cette hausse se justifie par la très forte augmentation du nombre d'enfants bénéficiant de ce service. Le Comité de direction propose également de facturer CHF 4.- le prix du pique-nique. En effet, les enfants qui le désirent ont la possibilité d'apporter leur propre nourriture. Ils bénéficient néanmoins d'une surveillance, d'un four à micro-onde et des carafes d'eau disposées sur les tables. Il faut relever que le prix global du repas facturé à l' AISOL par les différents prestataires, Concordance et La Dent de Midi dépend du nombre de repas annuel servis. Pour la première année d'exploitation, le nombre de repas servis au Sépey était légèrement inférieur aux prévisions, soit environ 31'500 entre août 2015 et juillet 2016. Selon la convention signée avec la Dent de Midi, le repas facturé s'est monté à CHF 14,36 contre CHF 13.78 sur la base de 35'000 repas prévu initialement. Il est important de relever que la politique de soutien de l' AISOL reste l'une des plus généreuse du district. Certaines communes n'apportant aucun soutien financier aux parents pour les repas de midi, notamment à Aigle et à Villeneuve. Un poste spécifique lié à la participation des parents est donc créé, à savoir **le compte 52.465.1**.

La participation des communes, **52.452.1 ; 52.452.2 et 52.452.3** est adaptée en fonction du total des charges, proportionnellement au nombre d'élèves dans les 3 communes au 31.10.2015, comme défini dans nos statuts. Pour **les postes 52.321.1 - Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement du mobilier**, la répartition est prévue en fonction du nombre d'habitant de l'année précédente, soit au 31.12.2015 pour le présent exercice.

La politique de participation de l'Etat pour les enfants de migrant a passablement évolué. Une prise en charge des frais d'écolage réels est appliquée. Depuis 2015, les enfants de l'EVAM ne sont plus inclus dans les effectifs de Leysin. L' AISOL encaisse directement les remboursements de l'Etat. **Le poste 52.465.2 - Participations EVAM** reflète cette participation.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE  
DES ORMONTS ET LEYSIN DANS SA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2016**

- Vu** le préavis No 2/2016 du 6 octobre 2016 ;  
**Où** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;  
**Attendu** considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

D'adopter le budget 2017 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin tel que présenté.

*Approuvé par le comité de direction dans sa séance du 12 octobre 2016.*

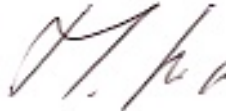
**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président :



Eric Barroud

La Secrétaire :



Micheline Nauer

*Répondant du Comdir AISOL : Eric Barroud*